

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: Date de révision: 19/06/2014 Remplace la fiche: 28/03/2013 Edition: 4.00

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : HYGILINGE DETACH'GRAS

Code du produit : 1113
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle Description/Emploi : Détachant pour le linge

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAS EQUIPAGE 36. rue du Languedoc 11200 LEZIGNAN CORBIERES - FRANCE T 04 68 27 88 41 - F 04 68 27 45 45

secretariat-equipage@hotmail.fr - www.equipage-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	INRS		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R41

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Dange

Composants dangereux : Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium, Alcool éthoxylé, Alcool éthoxylé 3OE

Mentions de danger (CLP) : H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

15/01/2015 FR (français) 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 68002-97-1 (N° REACH) exemption polymer	< 10	Xn; R22 Xi; R41	
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(Numéro ° CAS) 68891-38-3 (N° REACH) 01-2119488639-16	< 5	Xi; R41 Xi; R38	
Cumène sulfonate de sodium	(Numéro ° CAS) 28348-53-0 (Einecs nr) 248-983-7 (N° REACH) 01-2119489411-37	< 5	Xi; R36	
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	<= 5	Non classé	
Alcool éthoxylé 3OE	(Numéro ° CAS) 157627-86-6 (N° REACH) exemtion polymer	< 5	Xi; R41 N; R50	
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 68002-97-1 (N° REACH) exemption polymer	< 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318	
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(Numéro ° CAS) 68891-38-3 (N° REACH) 01-2119488639-16	< 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	
Cumène sulfonate de sodium	(Numéro ° CAS) 28348-53-0 (Einecs nr) 248-983-7 (N° REACH) 01-2119489411-37	< 5	Eye Irrit. 2, H319	
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	<= 5	Non classé	
Alcool éthoxylé 3OE	(Numéro ° CAS) 157627-86-6 (N° REACH) exemtion polymer	< 5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412	
Nom	Identificateur de produit	Limites d	Limites de concentration spécifiques	
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(Numéro ° CAS) 68891-38-3 (N° REACH) 01-2119488639-16	(0 =< C < 30) Eye Irrit. 2, H319 (30 =< C < 100) Eye Dam. 1, H318		

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes

sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Pas d'information spécifique disponible.

Effets aigu de peau : Données non disponibles.

Effets aigu des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé. Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

15/01/2015 FR (français) 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Laver abondamment à l'eau les résidus.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

sans danger

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C
Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	308 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
France	VME (mg/m³)	308 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm

7	- 5 5 FFF	
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, cutanée	2750 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	175 mg/m³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques,orale	15 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	52 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1650 mg/kg de poids corporel/jour	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0,24 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 mg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	5,45 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,545 mg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	0,946 mg/kg poids sec	
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, cutanée	66 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation 310 mg/m³		
DNEL/DMEL (Population générale)		

15/01/2015 FR (français) 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)			
A long terme - effets systémiques,orale	1,87 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	37,2 mg/m³		
A long terme - effets systémiques, cutanée	15 mg/kg de poids corporel/jour		
PNEC (Eau)	PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	19 mg/l		
PNEC aqua (eau de mer)	1,9 mg/l		
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	190 mg/l		
PNEC (Sédiments)			
PNEC sédiments (eau douce)	70,2 mg/kg poids sec		
PNEC sédiments (eau de mer)	7,02 mg/kg poids sec		
PNEC (Sol)			
PNEC sol	2,74 mg/kg poids sec		
PNEC (STP)			
PNEC station d'épuration 4168 mg/l			

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : gants recommandés.

Protection oculaire : lunettes de protection.

Equipement spécial de sécurité : Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide
Etat physique/Forme : Liquide.
Couleur : Incolore.
Odeur : Pas de.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : ±7-9,5 (100%)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,02 - 1,05 Solubilité : Eau: 100% (20°C)

Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites explosives : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

15/01/2015 FR (français) 4/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C. Des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OCDE 401	
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg OCDE 402	
Alcool éthoxylé (68002-97-1)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg	
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg	
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	9500 mg/kg	
ATE CLP (voie cutanée)	9500,000 mg/kg de poids corporel	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: ± 7 - 9,5 (100%)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: ± 7 - 9,5 (100%)

: Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité

: Non classifié selon 1272/2008/CE. Ecologie - général

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)		
CL50 poisson 1	> 10 (10 - 100) mg/l	
CE50 Daphnie 1	> 10 mg/l	
ErC50 (algues)	> 100 mg/l	
NOEC (chronique)	1 - 10 mg/l	
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l	
NOEC chronique algues	> 0,1 mg/l	
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
CL50 poisson 1	10000 mg/l	
CE50 Daphnie 1	1919 mg/l	
Alcool éthoxylé 3OE (157627-86-6)		
CL50 poisson 1	1,1 (1 - 10) mg/l	
CE50 Daphnie 1	0,11 (0,1 - 1) mg/l	

15/01/2015 FR (français) 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.2. Persistance et dégradabilité

HYGILINGE DETACH'GRAS		
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.	
Alcool éthoxylé (68002-97-1)		
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15/01/2015 FR (français) 6/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Recommandations du CESIO

 Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
 Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	5-15%
agents de surface anioniques	<5%
enzymes	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Éléments d'étiquetage	Modifié	
4.2		Modifié	
8		Modifié	
9.1		Modifié	
11.1		Modifié	
13.1		Modifié	
16		Modifié	

Autres informations

: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes. Règlement CE 1272/2008 et ses modifications.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

15/01/2015 FR (français) 7/7